



de Caudivier Charles, âgé de vingt-huit ans, cousin
 de l'époux; Mauris Alexandre Felix, âgé de quarante
 ans, cousin de l'époux; Balon Simon, âgé de vingt-
 quatre ans, cultivateur, domiciliés à Chyvez; Puy
 Paul, âgé de trente-trois ans, beau-frère de l'époux,
 cultivateur, domicilié à Marignier; et nous en avons
 dressé immédiatement le présent acte que les
 nouveaux époux, la mère de l'épouse et les témoins
 ont signé avec nous après lecture. Les père et mère de
 l'époux ont dit ne savoir signer
 Plagnat Jérôme Mouille Adèle Josephine
 Puffinberger Conduver ch

Mauris Blanc Felix
 Balon Simon Puy Paul
 Leger

Le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, à
 cinq heures du soir, nous Leger Joseph, Maire et officier
 de l'état civil de la commune de Chyvez, en exécution
 des dispositions de l'article quarante-trois du code civil,
 avons clos et arrêté le présent registre contenant deux
 actes.

Le Maire,
 Leger

Table alphabétique des actes de mariage.

Noms et prénoms	Date des actes	Folio du registre	N ^o d'ordre
Mouille César-Benoît et Gilbert Louise	30 mai	1	1
Plagnat Jérôme et Mouille Adèle Josephine	1 ^{er} juin	1	2
	"	"	"

Monsieur Leger Joseph, Maire et officier de l'état civil
 de la commune de Chyvez, certifie la présente table
 des actes de mariage exacte.

A Chyvez, le deux janvier mil huit cent quatre-
 vingt-trois
 Le Maire,
 Leger